

DÉLIBÉRATION N° 23_021

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : 1ER VERSEMENT 2023
ASSOCIATIONS JEUNESSE**

Date de la convocation : mercredi 15 février 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 6 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel); Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles); Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles); Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers); Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière); Christiane BROTTTO SIMON (Saint-Franc); Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENPIER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz); Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz); Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz); Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p>Pouvoirs: Nathalie HENNER à Véronique MOREL, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER, Marie-Jo SEGUIN à Williams DUFOUR, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Christiane BROTTTO SIMON à Christine SOURIS</p>
---	---

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la trésorerie des associations, maitres d'œuvre des actions de la politique enfance jeunesse de la Communauté de communes, en procédant à un premier versement s'élevant à 50% de la somme versée en année N-1,

CONSIDÉRANT le tableau récapitulatif ci-dessous des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire,

	Versé en 2020	Versé en 2021	Versé en 2022	1 ^{er} versement 2023
	Total	Total	Total	50 % du total 2022
AADEC	69 227 €	69 159 €	68 060 €	34 030 €
CSPG	135 833 €	88 166 €	98 345 €	49 173 €
PAJ	170 203 €	104 610 €	149 511 €	74 756 €
TOTAL	375 263 €	261 935 €	315 916 €	157 959 €

Le Conseil Communautaire, après avoir voté ligne par ligne, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les montants des versements aux associations,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder aux versements.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 28 février 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT

